

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*La Ministre*

Monsieur Dániel BOISSERIE  
Député de la Haute-Vienne  
Maire de Saint-Yrieix  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS 07 SP

Nos Réf. : CE/249/LTA

2 / SEP. 2012

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez appelé mon attention sur les propositions de Monsieur Rémy Aron, formulées dans le Manifeste des Arts Visuels, texte publié par la Maison des Artistes, qu'il préside.

J'ai pris connaissance de ces remarques avec attention. L'amélioration du statut, de la rémunération et des conditions d'exercice des artistes est par ailleurs une préoccupation essentielle de ma politique culturelle, comme en témoigne le Plan pour les arts plastiques, dont les premières mesures concernent le soutien à l'effort de professionnalisation du secteur des arts plastiques.

Il s'agit notamment de la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une convention collective propre au secteur des arts plastiques, du développement d'une approche globale des questions liées à la rémunération des artistes, de la mise en place d'un fonds pour la formation professionnelle continue des artistes auteurs, et de la recherche d'une meilleure insertion professionnelle des étudiants et des jeunes artistes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Aurélie FILIPPETTI